

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VINCENT Michel. **Excusés :** AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth
Secrétaire de séance : SCHWARZ François En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 35

7. Affaires générales : Contrat cadre Agorastore : vente aux enchères de matériels et mobiliers inutilisés

La Communauté de Communes est propriétaire de nombreux matériels et éléments de mobiliers qu'elle acquiert au fil des années pour permettre aux services d'exercer leurs activités.

Soucieuse de favoriser le réemploi de ce matériel dont elle n'a plus l'utilité, la CCSN envisage de souscrire un contrat cadre avec la société AGORASTORE, site de courtage aux enchères en ligne. Le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels, dont la conservation engendre des coûts et des contraintes pour la collectivité, et de générer de nouvelles recettes.

Le contrat cadre comprend les éléments suivants :

- Contrat de 4 ans (frais d'adhésion offerts)
- Sans commission pour la collectivité, pas de sortie budgétaire
- Prélèvement de 15% de frais acheteur sur chaque vente par AGORASTORE
- Le service comprend la création, l'hébergement, la maintenance du site dédié ainsi que tout l'accompagnement et assistance via un interlocuteur unique qui vous accompagne et vous conseille sur toute la mise en place de vos ventes.
- Un site personnalisé et personnalisable qui propose exclusivement vos produits
- Publicité sur les ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs intéressés
- Des enchères sous caution, afin de sécuriser les enchères et éliminer les défauts de paiement. Possibilités de réserver les ventes aux professionnels et d'inclure un prix de réserve.
- Gestion des documents administratifs par AGORASTORE (certificats de vente, certificats de non-gage, déclarations de cessions sur le ANTS).
- Clôture de vente gérée par AGORASTORE: confirmations de vente, relances
- Encaissements du montant des ventes par AGORASTORE sur un compte-tiers et reversement unique auprès de votre trésorerie.
- Interactions avec les acheteurs : transparentes et sécurisées grâce module de questions/réponses.
- Des outils statistiques avec un historique de prix de ventes analogues à celles que vous souhaitez réaliser.

Aussi sur la base de ces éléments, **il est proposé au Conseil communautaire** de bien vouloir :

- **Approuver** le principe de contractualisation avec AGORASTORE,
- **Approuver** les termes du contrat annexé,
- **Autoriser** Madame La Présidente à signer ledit contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 12 Décembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 14/12/2023
Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY